

**Objet : RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs économie sociale et solidaire**

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoza à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 066-25 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs économie sociale et solidaire**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2024.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Dans le cadre du soutien de Grand Chambéry aux associations qui œuvrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, il est proposé au titre du budget 2025 d'allouer les subventions suivantes :

	Versé en 2024	Proposé en 2025
<b>ADIE</b> (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) : financer et accompagner des porteurs de projet de création et/ou développement de microentreprises de Grand Chambéry	10 000 €	10 000 €
<b>L'Accorderie du bassin chambérien et aixois</b> : système d'échanges et vecteur de lien social pour les habitants du bassin chambérien	5 000 €	5 000 €
<b>France Active Savoie Mont Blanc</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Action : promotion des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)</li><li>- Action : soutien au fonctionnement</li></ul>	14 500 €	14 500 €
	31 200 €	31 200 €
<b>ESS'Team</b> : organisation et coordination du mois de l'ESS 2025 + promotion de l'ESS sur Grand Chambéry et organisation d'événements à destination des adhérents issus de Grand Chambéry	7 000 €	7 000 €
<b>La Monnaie autrement / Elef</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soutien au développement de l'Elef, monnaie locale des pays de Savoie</li></ul>	11 000 €	8 000 €
<b>Musiques en fêtes (ex Tétras Lyre)</b> : favoriser l'insertion et la reconnaissance des personnes en situation de handicap intellectuel ou porteuses de troubles du spectre autistique en démontrant leurs performances et leurs qualités au travers des concerts, donnés en partenariat ou avec d'autres formations musicales	3 000 €	3 000 €
<b>Régie Coup de Pouce</b> : renforcer la réponse sociale pour les habitants du quartier du Biollay	8 000 €	6 000 €

<b>Cultures du coeur</b> : lutter contre l'exclusion et agir en faveur de l'insertion sociale des personnes les plus démunies, en facilitant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs	1 500 €	1 500 €
<b>Le Passage</b> : permettre à des personnes seules, démunies, de trouver un lieu où être accueillies, et lutter contre la solitude, l'isolement et l'exclusion Contribuer à l'accessibilité pour tous à la culture à travers un café associatif	5 500 €	5 500 €
<b>La Toupie le jouet solidaire</b> : faciliter l'inclusion sociale par le travail, en offrant une seconde vie aux jeux, jouets et livres jeunesse	0 €	10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>101 700 €</b>

Compte tenu des montants, les subventions allouées à France Active Savoie Mont Blanc et à la Régie Coup de Pouce (qui bénéficie également de subventions au titre d'autres compétences) feront l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que l'agglomération est compétente en matière d'économie sociale et solidaire,

**Vu** l'avis de la commission économie, enseignement supérieur et transition écologique du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** le versement des subventions pour un montant de 101 700 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Grand Chambéry et les associations concernées.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **066-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations - Secteurs économie sociale et solidaire
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33455H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33455H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025